



La lettre du Collège de France

31 | juin 2011
La Lettre n° 31

Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier

Extraits

Robert Darnton



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lettre-cdf/1243>

DOI : 10.4000/lettre-cdf.1243

ISBN : 978-2-7226-0151-2

ISSN : 2109-9219

Éditeur

Collège de France

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2011

Pagination : 61

ISSN : 1628-2329

Référence électronique

Robert Darnton, « Apologie du livre. Demain, aujourd'hui, hier », *La lettre du Collège de France* [En ligne], 31 | juin 2011, mis en ligne le 25 novembre 2011, consulté le 17 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lettre-cdf/1243> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.1243>

Tous droits réservés

Apologie du livre

Demain, aujourd'hui, hier

“

Les grands éditeurs ont tant augmenté les tarifs des revues périodiques, en particulier dans les sciences naturelles, qu'ils ont fait des ravages dans les budgets des bibliothèques de recherche. Afin de maintenir leurs collections de périodiques, celles-ci ont réduit de façon drastique leurs achats de monographies. Confrontées au déclin des commandes des bibliothèques, les presses universitaires ont quasiment cessé de publier dans les secteurs les moins fertiles si bien que les chercheurs spécialisés dans ces domaines n'ont plus de débouché pour leurs travaux. La crise concerne le fonctionnement du marché, non la valeur des travaux universitaires ; et elle est le plus aiguë chez ceux qui ont le plus grand besoin de la surmonter – la nouvelle génération d'universitaires dont les carrières dépendent de leur capacité à se faire publier.”

page 168

“

Oui, Google pourrait bien réaliser le rêve des Lumières. Mais le fera-t-il ? Les philosophes du XVIII^e siècle considéraient les situations de monopole comme le principal obstacle à la diffusion du savoir – non seulement les monopoles de façon générale, qui étouffaient le commerce selon Adam Smith et les physiocrates, mais les institutions monopolistiques comme la Compagnie des imprimeurs à Londres et la Chambre syndicale des libraires et imprimeurs à Paris, qui étranglaient la libre circulation des livres.

Google n'est pas une corporation et n'a pas cherché à créer un monopole. La société se donne au contraire un objectif louable, promouvoir l'accès à l'information. Mais la forme juridique de l'accord qu'elle a signé la rend invulnérable à toute concurrence. La plupart des auteurs et des éditeurs qui détiennent les copyrights aux États-Unis sont automatiquement couverts par ce document. Ils peuvent choisir de s'exclure du dispositif mais, quoi qu'ils fassent, aucune autre entreprise de numérisation ne pourra voir le jour sans l'aval de chacun des ayants droit, chose quasi impossible, à moins de s'embourber dans une nouvelle action en nom collectif. Si l'opération Google est approuvée par le tribunal – processus qui pourrait prendre encore deux ans –, cela assurerait à la société la mainmise sur la numérisation de presque les livres sous copyright aux États-Unis.”

pages 123–124

Robert DARNTON

Apologie du livre
Demain, aujourd'hui, hier
 Paris, Gallimard, 2011
 Extraits p. 168 et 123

Nous remercions
 les Éditions Gallimard qui
 nous ont aimablement autorisés
 à reproduire ces extraits.

